



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.4*
(COM.IV)
12 septembre 2005
Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par CUBA

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	IV	Culture
Programme :	IV.2	Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel
Sous-programme :	IV.2.1	Élaborer des politiques culturelles
Résolution (33 C/5 par. n°) :	04210	(Cet amendement ne s'applique qu'aux activités régionales et internationales)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	45.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Programme ordinaire	

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 26 juillet 2005.

Modification, suppression ou adjonction proposée :

Insérer la phrase : « ... **et elle encouragera et appuiera à cette fin les activités menées par les États membres aux niveaux national, régional ou international de nature à renforcer et affermir la nature et la portée de ces liens.** » au deuxième paragraphe (axe d'action 2) du **paragraphe 04210** (septième ligne du texte français) de façon qu'il se lise comme suit :

« ... L'UNESCO jouera un rôle de catalyseur et de forum international en encourageant et en prônant des idées et des politiques nouvelles ainsi qu'en mettant en lumière les liens entre culture et développement [**et elle encouragera et appuiera à cette fin les activités menées par les États membres aux niveaux national, régional ou international de nature à renforcer et affermir la nature et la portée de ces liens**]. L'expérience tirée des modèles de développement... »